

S42A1
C33
2001/02
1
QL
P. gouv.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2001-
2002

ÉTUDE DES CRÉDITS

CAHIER EXPLICATIF
DES CRÉDITS

AVRIL 2001

Québec 



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2001-
2002

ÉTUDE DES CRÉDITS

CAHIER EXPLICATIF
DES CRÉDITS

AVRIL 2001

Québec 



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS
Étude des crédits 2001-2002

TABLE DES MATIÈRES

	page
Sommaire des crédits et de l'effectif	3
Budget 2001-2002	Crédits par supercatégories de dépenses 4
Programme 01	Sécurité, prévention et gestion interne
Programme 01.01	Direction et services supports à la gestion 5
Programme 01.02	Services correctionnels 10
Programme 01.03	Expertises judiciaires 15
Programme 01.04	Affaires policières et sécurité-protection 20
Programme 01.05	Sécurité civile et sécurité incendie 25
Programme 01.06	Éléments de gestion centrale 30
Programme 02	Sûreté du Québec 35
Programme 02.01	Protection de la société, des citoyens et de leurs biens
Programme 02.02	Gestion interne et soutien
Programme 03	Organismes relevant du ministre
Programme 03.01	Régie des alcools, des courses et des jeux 40
Programme 03.02	Commission québécoise des libérations conditionnelles 45
Programme 03.03	Bureau du coroner 50
Programme 03.04	Commissaire à la déontologie policière 55
Programme 03.05	Comité de déontologie policière 59

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

SOMMAIRE DES CRÉDITS ET DE L'EFFECTIF

PROGRAMMES / ÉLÉMENTS		Crédits initiaux 2001-2002 (k\$)	Crédits comparatifs 2000-2001 (k\$)	Effectif total (ÉTC) 2001-2002	Effectif total [1] (ÉTC) 2000-2001
01	Sécurité, prévention et gestion interne				
01-01	Direction et services supports à la gestion	17 124,4	16 050,2	263	260
01-02	Services correctionnels	161 185,1	154 300,6	2 704	2 704
01-03	Expertises judiciaires	6 462,7	6 509,6	119	118
01-04	Affaires policières et sécurité-protection	38 448,0 [2]	37 621,6	374	380
01-05	Sécurité civile et sécurité-incendie	14 819,8 [3]	14 021,3	174	173
01-06	Éléments de gestion centrale	103 220,4	98 930,4	36	23
	Total programme 01	341 260,4	327 433,7	3 670	3 658
02	Sûreté du Québec				
02-01	Protection de la société, des citoyens et de leurs biens	210 806,2	184 423,8	1 996	1 952
02-02	Gestion interne et soutien	180 011,4	144 339,7	857	855
	Total programme 02	390 817,6 [4]	328 763,5 [4]	2 853 [5]	2 807
03	Organismes relevant du ministre				
03-01	Régie des alcools, des courses et des jeux	12 145,8	11 110,9	162	170
03-02	Commission québécoise des libérations conditionnelles	2 710,2	2 574,7	33	33
03-03	Bureau du coroner	4 954,2	4 718,6	48	48
03-04	Commissaire à la déontologie policière	2 830,2	2 762,4	42	43
03-05	Comité de déontologie policière	1 835,1	1 773,7	21	21
	Total programme 03	24 475,5	22 940,3	306	315
GRAND TOTAL		756 553,5	679 137,5	6 829	6 780
ÉCART TOTAL		77 416,0		49	
EN %		11,4%		0,7%	

[1] L'ajout d'ÉTC concernant diverses décisions du SCT (lutte au crime organisé, Loi sur la police, sécurité incendie) ainsi que certain tranfert de poste entre ministères et organismes du gouvernement ont été pris en compte dans le calcul de l'effectif comparatif 2000-2001.

[2] Comprend en 2001-2002, 1 904,1 k\$ en crédits permanents pour la sécurité à l'Assemblée nationale.

[3] Comprend en 2001-2002, 4 404,2 k\$ en crédits permanents pour l'aide aux sinistrés.

[4] Sûreté du Québec

	2001-2002	2000-2001
	M\$	M\$
Crédits votés au programme 02	390,8	328,8
Revenus du Fonds des services de police provenant principalement de la tarification des services de base aux municipalités	117,3	109,5
Dépenses reliées à l'Administration de la Loi sur les armes à feu comptabilisées dans un compte à fin déterminée extrabudgétaire et remboursées par le gouvernement fédéral	16,5	14,1
Budget d'investissements du Fonds des services de police	<u>9,1</u>	<u>9,0</u>
Total du niveau d'activités de la Sûreté du Québec	<u>533,7</u>	<u>461,4</u>

[5] Excluant les effectifs de la SQ contribuant aux activités du Fonds des services de police, soit 2 515 ÉTC totaux (policiers et civils) pour chacun des exercices 2001-2002 et 2000-2001.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

BUDGET 2001-2002

CRÉDITS PAR SUPERCATÉGORIES DE DÉPENSES

SUPERCATÉGORIES	2001-2002		2000-2001		VARIATION	
	k\$	%	k\$	%	k\$	%
RÉMUNÉRATION	392 163,0	51,8%	353 429,8	52,0%	38 733,2	11,0%
FONCTIONNEMENT	221 772,1	29,3%	194 661,1	28,7%	27 111,0	13,9%
AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL	109 631,1	14,5%	103 506,1	15,2%	6 125,0	5,9%
TRANSFERT	21 987,4	2,9%	20 987,4	3,1%	1 000,0	4,8%
PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES	31,0	0,0%	31,0	0,0%		
BUDGET DES DÉPENSES	745 584,6	98,6%	672 615,4	99,0%	72 969,2	10,8%
IMMOBILISATIONS	27 923,0	3,7%	18 055,9	2,7%	9 867,1	54,6%
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES	61,4	0,0%	61,4	0,0%	0,0	0,0%
BUDGET D'INVESTISSEMENT	27 984,4	3,7%	18 117,3	2,7%	9 867,1	54,5%
MOINS : AMORTISSEMENT	(17 015,5)	(2,2%)	(11 595,2)	(1,7%)	(5 420,3)	46,7%
TOTAL DES CRÉDITS	756 553,5	100,0%	679 137,5	100,0%	77 416,0	11,4%

Identification	Titre
Programme	Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	Direction et services supports à la gestion
Responsables	M. Jacques Brind'Amour, sous-ministre M. Rodrigue Desmeules, sous-ministre associé aux services à la gestion Mme Christine Ellefsen, directrice générale par intérim de la coordination et de la planification

MANDAT

Outre le Cabinet du ministre, dont le mandat vise notamment à déterminer les orientations ministérielles, ce programme regroupe le Bureau du sous-ministre, la Direction générale de la coordination et de la planification, la Direction générale des services à la gestion et la Direction des affaires juridiques.

LE BUREAU DU SOUS-MINISTRE

Le Bureau du sous-ministre coordonne l'ensemble des activités du Ministère et conseille le ministre dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées par la Loi sur le ministère de la Sécurité publique (L.R.Q., c. M-19.3) et toutes les autres lois ayant des incidences sur la gestion du Ministère. Il est également responsable des activités de vérification interne et des enquêtes.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COORDINATION ET DE LA PLANIFICATION

La Direction générale de la coordination et de la planification coordonne les dossiers à portée ministérielle dans les secteurs suivants : relations interministérielles, affaires fédérales-provinciales, coopération internationale, accès à l'information et protection des renseignements personnels. Elle assure également les fonctions reliées à la planification stratégique et au développement des politiques ministérielles.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION

La Direction générale des services à la gestion coordonne les dossiers à portée ministérielle en plus de conseiller les autorités ministérielles ainsi que l'ensemble des gestionnaires en matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Elle met à la disposition de l'organisation un ensemble de services administratifs spécialisés en vue de faciliter la réalisation de la mission du Ministère. Cette direction générale est composée des unités administratives suivantes :

La Direction du personnel et des ressources financières

Cette direction assiste et conseille les autorités du Ministère et les gestionnaires en matière d'organisation administrative, de développement organisationnel, de suivi et de gestion des ressources humaines et de conditions de travail des employés. Elle coordonne aussi les activités de planification budgétaire, de développement des outils d'information et de mesure des résultats. Elle assure également la coordination du plan annuel des dépenses et des revenus.

La Direction des technologies de l'information et des acquisitions

Cette direction conseille le Ministère et les utilisateurs en vue d'une gestion optimale des nouvelles technologies de l'information. Elle est responsable du développement et de l'exploitation des systèmes informatiques et bureautiques, de l'élaboration des procédés et méthodes et de la gestion de l'infrastructure technologique du Ministère. Elle assure aussi la coordination du cadre réglementaire d'adjudication des contrats, de l'approvisionnement et de la téléphonie. Elle est également responsable de l'acquisition des immobilisations pour l'ensemble des directions du Ministère.

La Direction des communications

La Direction des communications assiste et conseille les autorités du Ministère dans l'élaboration d'une stratégie de communication ministérielle. Elle a également des responsabilités en matière de gestion documentaire. De plus, cette direction informe la population en général et certaines clientèles cibles sur les lois, les règlements et les programmes du Ministère et offre des services conseils en matière de communications aux directions générales du Ministère.

La Direction de la modernisation

Cette direction a pour mandat d'assurer le leadership ministériel permettant au Ministère de s'adapter continuellement aux nouvelles réalités gouvernementales. À cette fin, elle assure une expertise continue dans les différentes matières reliées à la modernisation de l'État et aux autres grands dossiers ministériels tels le projet GIREs, le développement de l'inforoute et le système intégré d'information de justice.

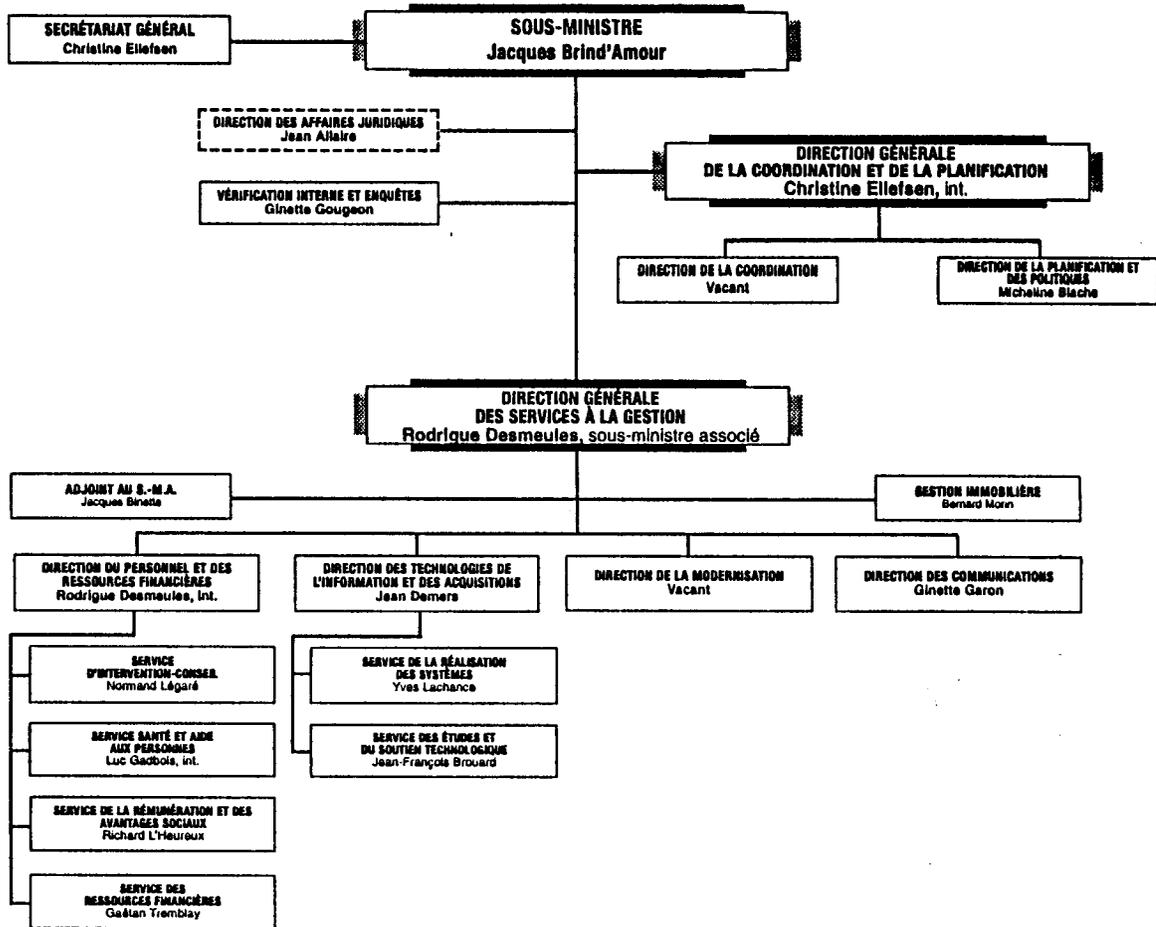
Le Service de la gestion immobilière

Ce service a pour mandat de conseiller les autorités du Ministère et d'assister les gestionnaires au regard de leurs projets immobiliers.

LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Sous la responsabilité du ministère de la Justice, cette direction fournit les services juridiques sur toutes les matières relevant du ministère de la Sécurité publique, ce qui implique notamment de formuler des avis, de préparer la législation et d'assurer le suivi des dossiers à incidence légale.

ORGANISATION



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2001-2002	Comparatif 2000-2001	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État	5	5	-	-
Cadres supérieurs	10	11	(1)	(9,1)
Cadres intermédiaires	3	3	-	-
Professionnels	107	105	2	1,9
Techniciens	86	80	6	7,5
Personnel de bureau	48	52	(4)	(7,7)
Agents de la paix				
Ouvriers	3	3	-	-
Effectif régulier autorisé	262	259	3	1,2
Effectif total autorisé	263	260	3	1,2

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Direction et services supports à la gestion</i>			
RESPONSABLES:	<i>M. Jacques Brind'Amour, sous-ministre M. Rodrigue Desmeules, sous-ministre associé aux services à la gestion Mme Christine Elleffsen, directrice générale par intérim de la coordination et de la planification</i>			
Supercatégorie	Crédits 2001-2002	Crédits comparatifs 2000-2001	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
<i>Rémunération</i>	13 223,4	12 731,0	492,4	3,9
<i>Fonctionnement</i>	3 664,6	3 082,8	581,8	18,9
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>	226,4	226,4		
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	17 114,4	16 040,2	1 074,2	6,7
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>	10,0	10,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	10,0	10,0		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	17 124,4	16 050,2	1 074,2	6,7
<i>Effectif régulier autorisé</i>	262	259	3	1,2
<i>Effectif total autorisé</i>	263	260	3	1,2

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 1 074,2

. Ajustements du SCT :

. Augmentation salariale	265,0	
. Indexation salariale des administrateurs d'État	57,8	
. Lutte au crime organisé (annualisation de la récurrence 2000-2001)	44,7	
. Hausse de la tarification à la DGSIG	394,7	

762,2

Autre ajustement :

. Réallocation entre programmes

312,0

Total des variations budgétaires

1 074,2

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégorie

Rémunération: 492,4

. Ajustements du SCT :			
. Augmentation salariale	265,0		
. Indexation salariale des administrateurs d'État	57,8		
. Lutte au crime organisé (annualisation de la récurrence 2000-2001)	44,7		
		<u>367,5</u>	
. Autre ajustement :			
. Réallocation entre programmes		265,6	
. Réaménagement entre supercatégories		(140,7)	
		<u>492,4</u>	

Fonctionnement: 581,8

. Ajustement du STC :			
. Hausse de la tarification de la DGSIG		394,7	
. Autre ajustement :			
. Réallocation entre programmes		46,4	
. Réaménagement entre supercatégories		140,7	
		<u>581,8</u>	

Total des variations budgétaires**1 074,2**

Identification	Titre
Programme	Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	Services correctionnels
Responsable	M. Roger Giroux, sous-ministre associé

MANDAT

En tant que composante du système de justice pénale, la Direction générale des services correctionnels travaille en étroite association avec ses partenaires de la communauté, afin :

- d'éclairer les intervenants judiciaires sur tous les aspects devant permettre l'imposition des mesures non sentencielles et sentencielles appropriées aux personnes reconnues coupables d'un crime;
- d'administrer les décisions du tribunal et les demandes des autres intervenants judiciaires en favorisant, auprès des personnes qui lui sont confiées, la prise en charge de leurs responsabilités et ce, dans le respect de leurs droits;
- de travailler activement à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

La Direction générale des services correctionnels (DGSC) applique la *Loi sur les services correctionnels du Québec* et ses règlements, certains articles du *Code criminel*, du *Code de procédure pénale* et de la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus*.

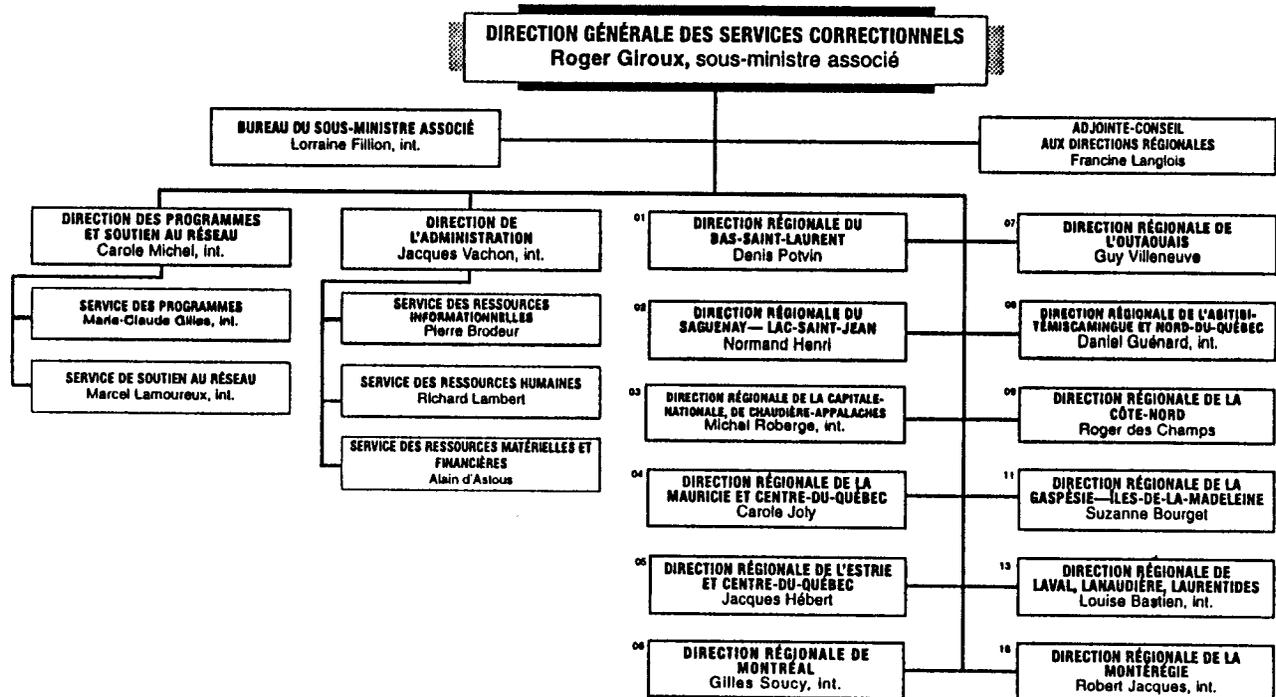
Concrètement, la DGSC assure la garde des personnes prévenues ainsi que des personnes condamnées à des peines inférieures à deux ans. Elle leur apporte, avec le concours de la communauté, le soutien nécessaire à leur réinsertion sociale. La DGSC assure également la présence au tribunal des personnes prévenues lors des comparutions, effectue les transferts des personnes incarcérées. Elle offre aussi à l'occasion son soutien aux corps policiers qui ont besoin de places en détention pour les personnes en attente de comparution (demandes d'assistance à l'administrateur).

De plus, au moyen d'une procédure appelé « Éclairage aux tribunaux », le personnel de la Direction générale fournit à la Cour des renseignements sur le cheminement des personnes contrevenantes afin d'aider les juges à rendre la sentence la plus adéquate possible. Le personnel de la DGSC joue également un rôle actif dans le suivi de l'application des mesures probatoires avec surveillance, de travaux communautaires, d'ordonnance de sursis, de libération conditionnelle ou d'autres dispositions prévues aux lois, pour faciliter la réinsertion sociale des personnes qui leur sont confiées. Ce travail d'information, d'aide et de conseil se fait en étroit partenariat avec la communauté. Enfin, la Direction générale est aussi responsable des services de liaison à la Cour, du programme Alcofrein et du programme de travaux compensatoires.

La Direction générale a amorcé en 1995-1996 la réforme de l'organisation correctionnelle québécoise. À partir d'un certain nombre de constats portant sur l'ensemble du système pénal et en tenant compte de l'évolution de l'environnement gouvernemental, social et pénal, la réforme propose de passer d'un traitement trop axé sur la répression et l'incarcération à un traitement plus axé, entre autres, sur la prévention, la résolution des conflits et un recours à l'incarcération pour les seuls individus qui menacent la sécurité de la population et sur une utilisation modérée et adéquate des systèmes pénal et correctionnel. Dans ce contexte, les actions entreprises ont touché la restructuration administrative de l'organisation afin d'intégrer et de régionaliser les services à la clientèle, la révision des processus de prestation de services, l'adaptation de la contribution des organismes communautaires, un meilleur arrimage des interventions des milieux ouvert et fermé ainsi que des avis mieux adaptés aux demandes des tribunaux.

La Direction générale des services correctionnels a complété la révision des processus et a maintenant en main un cadre d'action pour définir comment elle offrira dorénavant les services aux clientèles en association avec ses partenaires communautaires. Pour les mois à venir, la DGSC poursuivra l'implantation des processus révisés.

ORGANISATION



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2001-2002	Comparatif 2000-2001	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres supérieurs	17	10	7	70,0
Cadres intermédiaires	245	250	(5)	(2,0)
Professionnels	415	409	6	1,5
Techniciens	48	51	(3)	(5,9)
Personnel de bureau	256	251	5	2,0
Agents de la paix	1510	1520	(10)	(0,7)
Ouvriers	125	125	-	-
Effectif régulier autorisé	2616	2616	-	-
Effectif total autorisé	2704	2704	-	-

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Services correctionnels</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Roger Giroux, sous-ministre associé</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2001-2002</i>	<i>Crédits comparatifs 2000-2001</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	126 633,7	120 018,3	6 615,4	5,5
<i>Fonctionnement</i>	34 541,4	34 272,3	269,1	0,8
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	161 175,1	154 290,6	6 884,5	4,5
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>	10,0	10,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	10,0	10,0		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	161 185,1	154 300,6	6 884,5	4,5
<i>Effectif régulier autorisé</i>	2 616	2 616		
<i>Effectif total autorisé</i>	2 704	2 704		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 6 884,5

. Ajustements du SCT :

. Augmentation salariale	2984,1	
. Emprisonnement avec sursis	2857,4	
. Relèvement d'enveloppe	1430,6	
	<hr/>	7 272,1
. Autre ajustement :		
. Réallocation entre programmes		(387,6)

Total des variations budgétaires

6 884,5

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégorie

Rémunération: 6 615,4

. Ajustements du SCT :		
. Augmentation salariale	2 984,1	
. Emprisonnement avec sursis	2 588,3	
. Relèvement d'enveloppe	1 430,6	
	<u>7 003,0</u>	
. Autre ajustement :		
. Réallocation entre programmes	(387,6)	
	<u>6 615,4</u>	

Fonctionnement: 269,1

. Ajustement du SCT:		
. Emprisonnement avec sursis		269,1

Total des variations budgétaires**6 884,5**

Identification	Titre
Programme	Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	Expertises judiciaires
Responsables	M. Denis Racicot, sous-ministre associé M. Yves Ste-Marie, directeur du Laboratoire

MANDAT

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de la Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité a pour mandat d'effectuer, à des fins d'administration de la justice et de soutien aux enquêtes policières et judiciaires, des expertises impartiales dans différents domaines hautement spécialisés. Le système judiciaire en place au Québec étant basé sur la présomption d'innocence, cette direction doit fournir le support nécessaire à l'administration de la justice, notamment par l'entremise d'expertises judiciaires. C'est ainsi que le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale recueille des éléments de preuve et d'expertise judiciaire dans le domaine de la médecine légale, des sciences judiciaires, de la toxicologie et de l'alcool, de la chimie, de la physique, de la biologie et de l'expertise comptable.

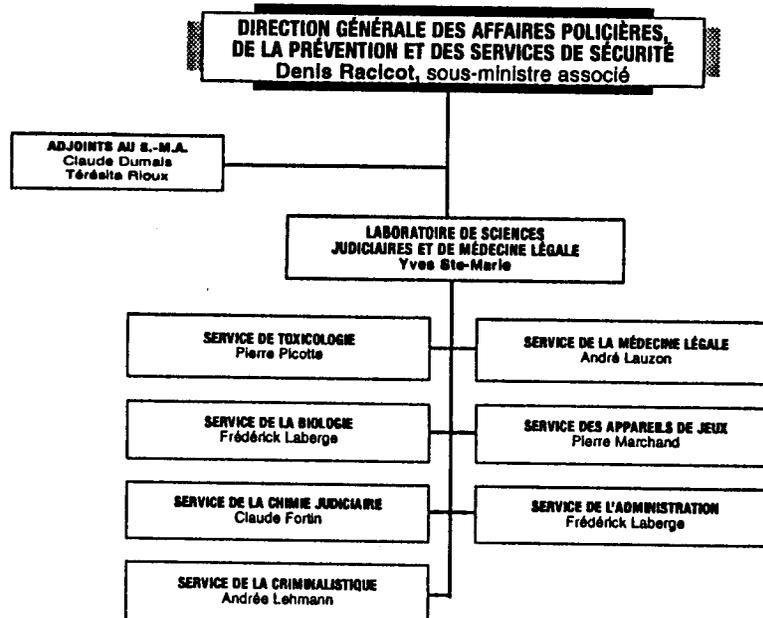
En plus de soutenir et d'orienter les enquêtes policières, les résultats des expertises peuvent conduire à innocenter des suspects et à éviter que des accusations préjudiciables ne soient portées contre eux. À l'inverse, ils servent souvent à incriminer un suspect.

Le Laboratoire a amélioré de façon significative au cours de la dernière année son expertise en matière de production de la preuve par le recours à une nouvelle technologie en matière d'analyse de l'ADN humain. Il se met aussi au diapason des autres juridictions nord-américaines et pourra participer à l'échange d'information avec ces dernières.

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale participe également au processus garantissant l'intégrité des appareils de jeux pour les casinos d'État et le système public de loterie vidéo. Il est responsable de la certification des jeux et des prototypes d'appareils, de même que de la vérification des jeux et des appareils à l'issue de leur fabrication ou lorsque des modifications y sont apportées.

Sur le plan administratif, la transformation de la Direction des expertises judiciaires en une Unité autonome de services (UAS), tout en mettant l'accent sur la mesure des résultats attendus, lui a donné plus de latitude dans sa gestion quotidienne.

ORGANISATION



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2001-2002	Comparatif 2000-2001	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres supérieurs	1	1	-	-
Cadres intermédiaires	4	3	1	33,3
Professionnels	58	61	(3)	(4,9)
Techniciens	36	33	3	9,1
Personnel de bureau	20	20	-	-
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	119	118	1	0,8
Effectif total autorisé	119	118	1	0,8

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Expertises judiciaires</i>			
RESPONSABLES:	<i>M. Denis Racicot, sous-ministre associé</i> <i>M. Yves Ste-Marie, directeur du Laboratoire</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2001-2002</i>	<i>Crédits comparatifs 2000-2001</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	5 079,7	5 741,3	(661,6)	(11,5)
<i>Fonctionnement</i>	1 383,0	768,3	614,7	80,0
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	6 462,7	6 509,6	(46,9)	(0,7)
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>				
BUDGET D'INVESTISSEMENTS				
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	6 462,7	6 509,6	(46,9)	(0,7)
<i>Effectif régulier autorisé</i>	119	118	1	0,8
<i>Effectif total autorisé</i>	119	118	1	0,8

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de (46,9)		
. Ajustements du SCT :		
. Augmentation salariale	143,5	
. Entente de relativité salariale SFPQ/SCT (récurrence 2000-2001)	15,1	
	<hr/>	158,6
. Autre ajustement:		
. Réallocation entre programmes		(205,5)
Total des variations budgétaires		<hr/> (46,9)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

Rémunération: (661,6)

. Ajustements du SCT :		
. Augmentation salariale	143,5	
. Entente de relativité salariale SFPQ/SCT (récurrence 2000-2001)	15,1	
	<hr/>	158,6
. Autre ajustement :		
. Réallocation entre programmes		(169,5)
. Réaménagement entre supercatégories		(650,7)
		<hr/>
		(661,6)

Fonctionnement: 614,7

. Autre ajustement :		
. Réallocation entre programmes		(36,0)
. Réaménagement entre supercatégories		650,7
		<hr/>
		614,7

Total des variations budgétaires**(46,9)**

Identification	Titre
Programme	Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	Affaires policières et sécurité-protection
Responsable	M. Denis Racicot, sous-ministre associé

MANDAT

La Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité a pour mandat de conseiller le ministre en matière d'organisation policière, de prévention de la criminalité et de sécurité publique.

À cette fin, la direction générale est chargée d'élaborer et de proposer des politiques applicables en ces domaines. Elle veille à l'application des lois relatives au milieu policier et favorise la promotion de la coordination de l'action policière et du milieu de la prévention. Également, la direction générale délivre, renouvelle, suspend ou révoque les permis d'agences d'investigation ou de sécurité. De plus, elle est chargée d'assurer le transport et la protection des membres du Conseil exécutif et la sécurité de certains édifices gouvernementaux. Enfin, la direction générale gère le programme de services policiers en milieu autochtone et assume la coordination des actions ministérielles concernant les communautés autochtones.

La direction générale comprend quatre unités administratives : la Direction des affaires policières et de la prévention de la criminalité, la Direction des services de sécurité et de protection, la Direction du Service général d'inspection des corps policiers et le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, qui fut transformé en 1996-1997 en unité autonome de services.

La Direction des affaires policières et de la prévention de la criminalité

La Direction des affaires policières et de la prévention de la criminalité est responsable de l'application des dispositions de la *Loi sur la police* (L.Q., 2000, chapitre 12) relatives à l'établissement, au maintien ou à l'abolition d'un corps de police ou à la diminution de son effectif. Elle conseille les autorités du Ministère relativement à la conclusion d'ententes intermunicipales et aux demandes d'enquête sur les services de police qui sont soumises à l'approbation du ministre. Elle prépare également les dossiers relatifs aux permis d'agences d'investigation ou de sécurité ainsi que pour la nomination des constables spéciaux. De plus, elle favorise la coordination des activités policières, notamment à la suite des questions soulevées par les tribunaux ou le Bureau du coroner, ou encore à la suite de l'adoption de différentes lois par l'Assemblée nationale. Elle exerce aussi ses fonctions en favorisant le développement et la promotion de la prévention de la criminalité au Québec et elle coordonne l'action des différents partenaires impliqués en ce domaine.

La Direction des services de sécurité et de protection

La Direction des services de sécurité et de protection a un double mandat. En premier lieu, elle assure la sécurité et le maintien de l'ordre dans les palais de justice et dans certains édifices gouvernementaux. Deuxièmement, elle assure la protection et le transport des membres du Conseil exécutif et de différentes personnalités désignées par le gouvernement.

La Direction du service général d'inspection des corps policiers

Le Direction du service général d'inspection des corps policiers assume l'inspection de l'administration de l'ensemble des corps de police du Québec ainsi que les activités de leurs membres et des constables spéciaux.

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

Le mandat de cette unité administrative est décrit au programme 01, élément 03.

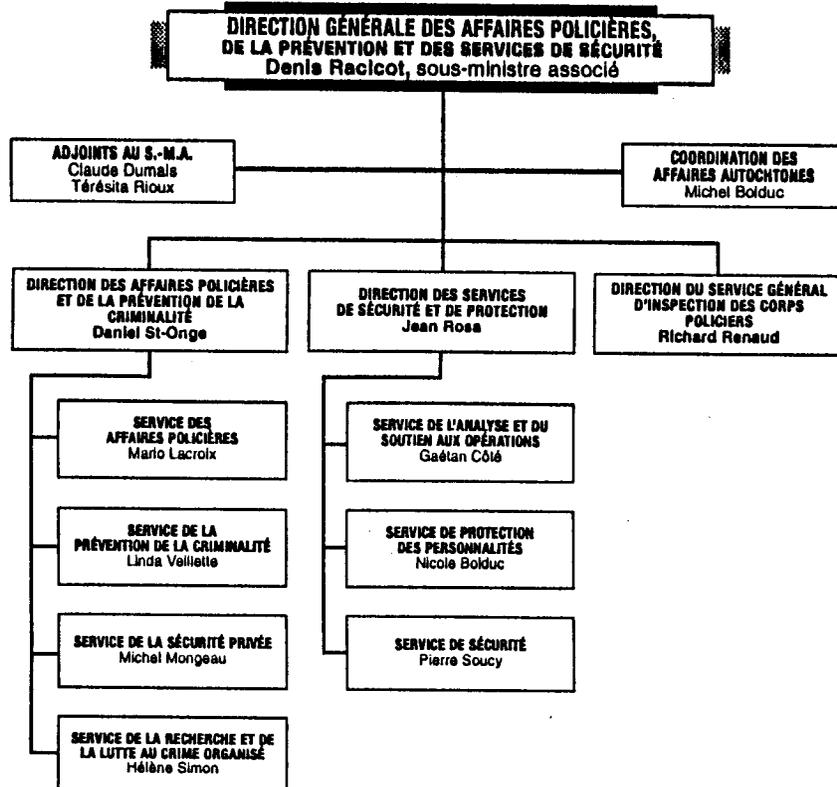
Les services policiers en milieu autochtone

Ce programme repose sur des ententes tripartites (gouvernement du Québec, gouvernement fédéral, communautés) avec les différentes communautés autochtones du Québec concernant la prestation des services policiers dans leur communauté. Jusqu'à maintenant, une trentaine d'ententes sont en force et touchent cinquante et une des cinquante-quatre communautés autochtones du Québec.

Il a été élaboré dans un souci d'harmonisation pour la mise en place des services policiers dans les communautés autochtones et ceci en coordination avec les services policiers déjà existants sur le territoire québécois. De plus, il vise à assurer le maintien de l'ordre et de la paix chez les autochtones du Québec et à diminuer les tensions dans certaines communautés.

Une telle approche permet d'assumer la juridiction du Québec en cette matière auprès des autochtones et également d'en partager les coûts avec le gouvernement fédéral.

ORGANISATION



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2001-2002	Comparatif 2000-2001	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres supérieurs	4	4	-	-
Cadres intermédiaires	13	13	-	-
Professionnels	44	38	6	15,8
Techniciens	8	8	-	-
Personnel de bureau	31	32	(1)	(3,1)
Agents de la paix	267	278	(11)	(4,0)
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	367	373	(6)	(1,6)
Effectif total autorisé	374	380	(6)	(1,6)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Affaires policières et sécurité-protection</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Denis Racicot, sous-ministre associé</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2001-2002</i>	<i>Crédits comparatifs 2000-2001</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	17 347,9	16 998,6	349,3	2,1
<i>Fonctionnement</i>	5 396,8	5 019,7	377,1	7,5
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>	15 693,3	15 593,3	100,0	0,6
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	38 438,0	37 611,6	826,4	2,2
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>	10,0	10,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	10,0	10,0		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	38 448,0	37 621,6	826,4	2,2
<i>Effectif régulier autorisé</i>	367	373	(6)	(1,6)
<i>Effectif total autorisé</i>	374	380	(6)	(1,6)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 826,4

. Ajustements du SCT :

. Augmentation salariale	410,2	
. Mesures du discours sur le budget 2000-2001 (Subvention à l'École nationale de police du Québec)	100,0	
.Lutte au crime organisé (annualisation de la récurrence 2000-2001)	224,0	
. Nouvelle Loi sur la police (annualisation de la récurrence 2000-2001)	895,0	
		1 629,2

. Autre ajustement :

. Réallocation entre programmes		(802,8)
---------------------------------	--	---------

Total des variations budgétaires

826,4

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

Rémunération: 349,3

. Ajustements du SCT :			
. Augmentation salariale		410,2	
. Lutte au crime organisé (annualisation de la récurrence 2000-2001)		226,0	
. Nouvelle Loi sur la police (annualisation de la récurrence 2000-2001)		675,0	
		<u>1 311,2</u>	
. Autre ajustement :			
. Réallocation entre programmes		(741,6)	
. Réaménagement entre supercatégories		(220,3)	
		<u>349,3</u>	

Fonctionnement: 377,1

. Ajustements du SCT :			
. Lutte au crime organisé (non-récurrence 2000-2001)		(2,0)	
. Nouvelle Loi sur la police (annualisation de la récurrence 2000-2001)		220,0	
		<u>218,0</u>	
. Autre ajustement :			
. Réallocation entre programmes		(61,2)	
. Réaménagement entre supercatégories		220,3	
		<u>377,1</u>	

Transfert : 100,0

. Ajustement du SCT :			
. Mesures du discours sur le budget 2000-2001 (Subvention à l'École nationale de police du Québec)			100,0

Total des variations budgétaires**826,4**

Identification	Titre
Programme	Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	Sécurité civile et sécurité incendie
Responsable	M. Luc Crépeault, sous-ministre associé

MANDAT

La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie a pour mandat de planifier et de mettre en place des mesures gouvernementales de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement en matière de sécurité civile pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde de leurs biens dans l'éventualité de sinistres. À l'égard de la sécurité incendie, augmenter le niveau de formation des pompiers et assurer un soutien professionnel, technique et financier, tout en uniformisant les mesures de prévention et en assumant une surveillance des actions régionales et locales. Ces mesures tiennent compte de la nécessaire interrelation entre les divers paliers de responsabilité, incluant le citoyen, les instances municipales et supramunicipales, l'organisation régionale et l'appareil gouvernemental.

La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie comprend cinq unités administratives, soit la Direction de la planification stratégique et de la modélisation, la Direction de l'assistance financière et du soutien administratif, les directions territoriales de la sécurité civile de l'Est et de l'Ouest et la Direction de la sécurité incendie.

La Direction de la planification et de la modélisation

Cette direction possède un double mandat à l'intérieur de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie :

- D'abord, elle conçoit les orientations stratégiques gouvernementales en matière de sécurité civile au Québec et elle encadre la coordination interministérielle qui permet la mise en œuvre de ces orientations.
- Ensuite, elle assiste dans leur travail de prévention, de formation et d'intervention en cas d'urgence, les différents partenaires concernés à tous les niveaux d'intervention de la sécurité civile.
- Ses rôles
 - Concevoir les orientations stratégiques;
 - Regrouper la pensée gouvernementale;
 - Dégager les cibles stratégiques ministérielles;
 - Encadrer la coordination interministérielle;
 - Encadrer l'approche de formation;
 - Évaluer les résultats de l'action gouvernementale;
 - Encourager l'atteinte des objectifs (moyens).

Les directions territoriales de la sécurité civile de l'Est et de l'Ouest

Ces deux directions planifient et coordonnent les activités de sécurité civile. Elle comptent huit directions régionales présentes en autant de points de service où sont offerts, aux 1 400 municipalités du Québec, les conseils et l'information dont elles ont besoin dans leurs démarches pour planifier la sécurité civile sur leur territoire. Outre son rôle de soutien aux autorités municipales en prévention dans le secteur de la sécurité civile, ses activités visent à assurer la mise en place et le maintien à jour de plans de mesures d'urgence et une organisation efficace des interventions requises sur les lieux de sinistres. De plus, les directions territoriales de la sécurité civile de l'Est et de l'Ouest sont responsables du maintien d'un système d'alerte provincial et régional permettant de mobiliser et de coordonner les ressources gouvernementales lors de sinistres et des programmes d'aide financière nécessaires à un retour à la vie normale.

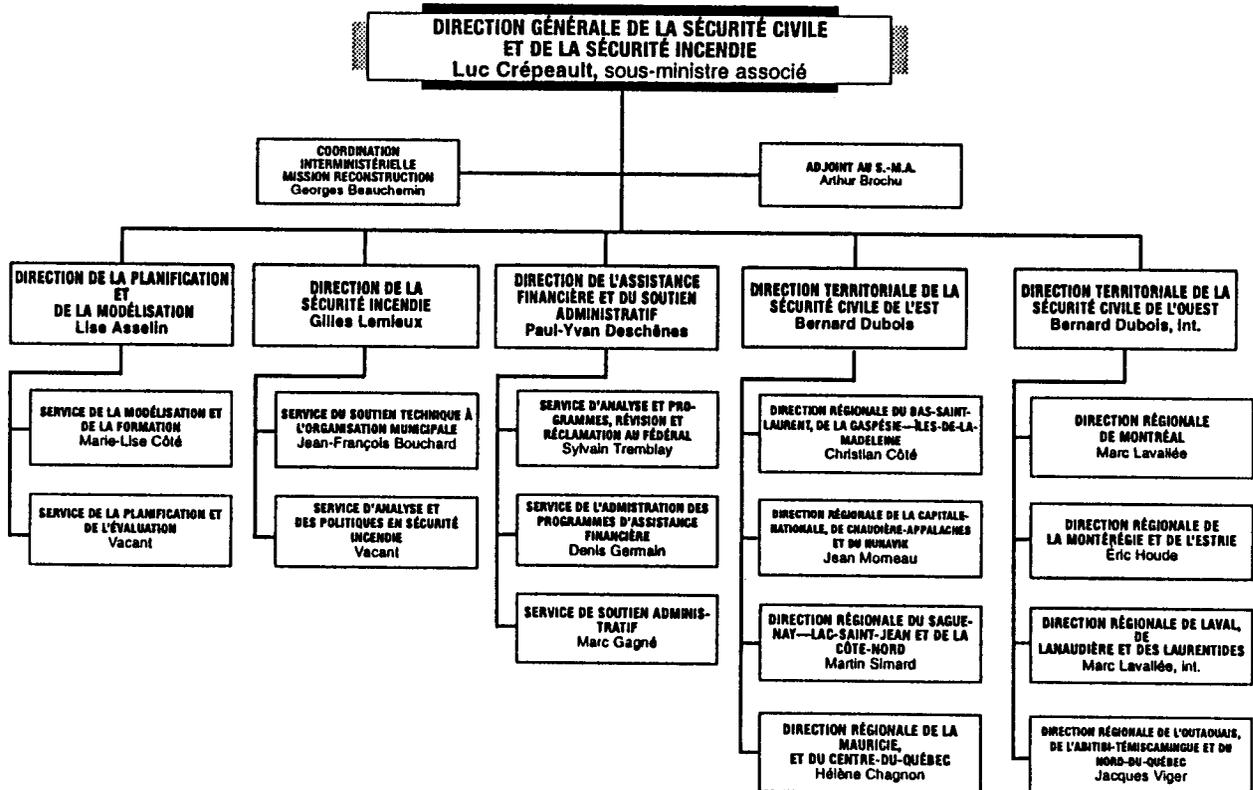
La Direction de la sécurité incendie

Cette direction planifie, coordonne, dirige et contrôle les activités de sécurité incendie. Elle maintient une banque de données lui permettant de produire un rapport statistique annuel en matière d'incendie. Elle conçoit aussi des politiques et des programmes et donne des avis, notamment sur les projets de protocole d'entente entre les municipalités portant sur la protection incendie. Enfin, elle voit à la diffusion de renseignements et de conseils à l'intention des municipalités et du public en général sur les moyens de prévenir les incendies, particulièrement par le biais d'une campagne annuelle de prévention des incendies.

La Direction de l'assistance financière et du soutien administratif

En regard de l'application des articles 11 et 38 de la *Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre* (L.R.Q., c. P-38.1), cette direction analyse les demandes d'aide financière et technique en provenance des personnes morales ou physiques qui ont subi un préjudice lors d'un sinistre ou dont la vie et les biens sont menacés. Le cas échéant, elle élabore et administre les programmes d'assistance financière adoptés par le gouvernement, coordonne le processus de révision et représente le gouvernement du Québec auprès de Protection civile Canada en ce qui concerne les réclamations relatives aux programmes d'assistance financière. De plus, cette direction assure le support requis en matière de ressources financières, matérielles et humaines pour l'ensemble de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

ORGANISATION



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2001-2002	Comparatif 2000-2001	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État	1	1	-	-
Cadres supérieurs	9	7	2	28,6
Cadres intermédiaires	3	3	-	-
Professionnels	130	112	18	16,1
Techniciens	14	24	(10)	(41,7)
Personnel de bureau	17	26	(9)	(34,6)
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	174	173	1	0,6
Effectif total autorisé	174	173	1	0,6

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Sécurité civile et sécurité-incendie</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Luc Crépault, sous-ministre associé</i>			
Supercatégorie	Crédits 2001-2002	Crédits comparatifs 2000-2001	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
<i>Rémunération</i>	7 568,1	7 370,4	197,7	2,7
<i>Fonctionnement</i>	1 430,2	1 479,4	(49,2)	(3,3)
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>	5 817,0	5 167,0	650,0	12,6
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	14 815,3	14 016,8	798,5	5,7
<i>Immobilisations</i>				
<i>Prêts, placements et avances</i>	4,5	4,5		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	4,5	4,5		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	14 819,8	14 021,3	798,5	5,7
<i>Effectif régulier autorisé</i>	174	173	1	0,6
<i>Effectif total autorisé</i>	174	173	1	0,6

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 798,5	
. Ajustements du SCT :	
. Augmentation salariale	181,7
. Mesures du discours sur le budget 2000-2001 (Subvention à l'École nationale des pompiers du Québec)	700,0
. Réforme de la sécurité incendie (annualisation de la récurrence 2000-2001)	434,4
. Transfert de postes et crédits en provenance d'autres portefeuilles	42,5
	1 358,6
. Autre ajustement :	
. Réallocation entre programmes	(560,1)
	798,5
Total des variations budgétaires	798,5

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

Rémunération: 197,7

. Ajustements du SCT :			
. . Augmentation salariale		181,7	
. . Réforme de la sécurité incendie (annualisation de la récurrence 2000-2001)		533,6	
. . Transfert de postes et crédits en provenance d'autres portefeuilles		42,5	
		<hr/>	757,8
. Autre ajustement :			
. . Réallocation entre programmes		(560,1)	
		<hr/>	197,7

Fonctionnement: (49,2)

. Ajustement du SCT :			
. . Réforme de la sécurité incendie (annualisation de la récurrence 2000-2001)			(49,2)

Transfert : 650,0

. Ajustements du SCT :			
. . Mesures du discours sur le budget 2000-2001 (Subvention à l'École nationale des pompiers du Québec)		700,0	
. . Réforme de la sécurité incendie (non-récurrence 2000-2001)		(50,0)	
		<hr/>	650,0

Total des variations budgétaires**798,5**

Identification	Titre
Programme	Sécurité, prévention et gestion interne
Élément	Éléments de gestion centrale
Responsables	M. Jacques Brind'Amour, sous-ministre M. Rodrigue Desmeules, sous-ministre associé aux services à la gestion

MANDAT

Cet élément de programme regroupe certaines dépenses imputées centralement pour fin d'allègement administratif. Il s'agit des contributions du Ministère à titre d'employeur, du budget d'investissements et de la dépense afférente en amortissement, du coût du loyer du parc immobilier et des autres éléments de gestion centrale.

L'élément de programme comprend également des crédits utilisés pour la mise en place d'une nouvelle architecture technologique des services correctionnels.

LES CONTRIBUTIONS D'EMPLOYEUR

Ce poste regroupe les enveloppes affectées aux contributions d'employeur pour la Régie des rentes, les programmes de santé, l'assurance emploi, les assurances collectives et une partie de la contribution du Ministère pour la santé et la sécurité au travail.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Il s'agit des crédits relatifs aux projets de développement informatique et aux acquisitions courantes en immobilisation (ameublement, équipement, flotte automobile, etc.).

AUTRES ÉLÉMENTS DE DÉPENSES

Ces dépenses regroupent le coût du loyer du parc immobilier du Ministère, des télécommunications, du courrier, de la messagerie, de l'amortissement afférent aux investissements et autres services communs.

ORGANISATION

Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2001-2002	Comparatif 2000-2001	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres supérieurs				
Cadres intermédiaires	4	4	-	-
Professionnels	21	11	10	90,9
Techniciens				
Personnel de bureau	2	4	(2)	(50,0)
Agents de la paix	8	8	-	-
Ouvriers	1	1	-	-
Effectif régulier autorisé	36	28	8	28,6
Effectif total autorisé	36	23	13	56,5

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Sécurité, prévention et gestion interne</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Éléments de gestion centrale</i>			
RESPONSABLES:	<i>M. Jacques Brind'Amour, sous-ministre</i> <i>M. Rodrigue Desmeules, sous-ministre associé aux services à la gestion</i>			
Supercatégorie	Crédits 2001-2002	Crédits comparatifs 2000-2001	Augmentation (diminution) k\$ %	
<i>Rémunération</i>	22 571,7	19 830,6	2 741,1	13,8
<i>Fonctionnement</i>	81 474,9	80 257,5	1 217,4	1,5
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>	31,0	31,0		
BUDGET DES DÉPENSES	104 077,6	100 119,1	3 958,5	4,0
<i>Immobilisations</i>	3 660,2	3 228,7	431,5	13,4
<i>Prêts, placements et avances</i>				
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	3 660,2	3 228,7	431,5	13,4
<i>Moins: Amortissement</i>	(4 517,4)	(4 417,4)	(100,0)	2,3
TOTAL :	103 220,4	98 930,4	4 290,0	4,3
<i>Effectif régulier autorisé</i>	36	28	8	28,6
<i>Effectif total autorisé</i>	36	23	13	56,5

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 4 290,0		
. Ajustements du SCT :		
. Augmentation salariale	524,4	
. Réforme de la sécurité incendie (annualisation de la récurrence 2000-2001)	107,3	
. Transfert de postes et crédits en provenance d'autres portefeuilles (contributions d'employeur)	5,0	
. Emprisonnement avec sursis	842,6	
. Réforme des bingos-phase II (investissement-contributions d'employeur)	31,4	
. Nouvelle Loi sur la police (annualisation de la récurrence 2000-2001)	230,0	
. Lutte au crime organisé (annualisation de la récurrence 2000-2001)	80,0	
. Entente de relativité salariale SFPQ/SCT (contributions d'employeur - récurrence 2000-2001)	3,0	
. Relèvement d'enveloppe	1000,0	
		2 823,7
. Autre ajustement :		
. Réallocation entre programmes		1 466,3
Total des variations budgétaires		4 290,0

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

Rémunération: 2 741,1

. Ajustements du SCT :			
. Augmentation salariale		524,4	
. Réforme de la sécurité incendie (annualisation de la récurrence 2000-2001)		58,6	
. Transfert de postes et crédits en provenance d'autres portefeuilles (contributions d'employeur)		5,0	
. Emprisonnement avec sursis		277,5	
. Nouvelle Loi sur la police (annualisation de la récurrence 2000-2001)		110,0	
. Lutte au crime organisé (annualisation de la récurrence 2000-2001)		35,0	
. Entente de relativité salariale SFPQ/SCT (contributions d'employeur- récurrence 2000-2001)		3,0	
		<u>1 013,5</u>	
. Autre ajustement :			
. Réallocation entre programmes		1 727,6	
		<u>2 741,1</u>	

Fonctionnement: 1217,4

. Ajustements du SCT :			
. Réforme de la sécurité incendie (annualisation de la récurrence 2000-2001)		68,7	
. Emprisonnement avec sursis		200,0	
. Nouvelle Loi sur la police (annualisation de la récurrence 2000-2001)		120,0	
. Lutte au crime organisé (non-récurrence de 2000-2001)		(10,0)	
. Mesures du discours sur le budget 2000-2001 (vidéocomparution)		100,0	
. Relèvement d'enveloppe		1 000,0	
		<u>1 478,7</u>	
. Autre ajustement :			
. Réallocation entre programmes		(261,3)	
		<u>1 217,4</u>	

Immobilisations: 431,5

. Ajustements du SCT :			
. Emprisonnement avec sursis		365,1	
. Réforme de la sécurité incendie (non-récurrence de 2000-2001)		(20,0)	
. Lutte au crime organisé (annualisation de la récurrence 2000-2001)		55,0	
. Réforme des bingos-phase II (contributions d'employeur)		31,4	
		<u>431,5</u>	
Moins: variation de l'amortissement			(100,0)

Total des variations budgétaires**4 290,0**

Identification	Titre
Programme	Sûreté du Québec
Élément	
Responsable	Monsieur Florent Gagné, directeur général

MANDAT

La Sûreté du Québec, police nationale, concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec

La mission, qui repose principalement sur l'action de *concourir*, traduit bien la dynamique de prestation des services que privilégient les approches de police de proximité et de partenariat adoptées par la Sûreté du Québec. En ce sens, même les interventions coercitives se veulent préventives puisqu'elles réduisent les risques, freinent ou contribuent à la suppression des actes, des événements ou des phénomènes menaçant la sécurité publique.

La Sûreté applique diverses lois fédérales sur le territoire québécois, dont principalement le Code criminel, la Loi sur les aliments et drogues, la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, la Loi sur les explosifs et la Loi sur la marine marchande du Canada.

Elle est aussi chargée de l'application de nombreuses lois québécoises, dont le Code de la sécurité routière, la Loi sur l'assurance automobile, la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, la Loi sur les explosifs, la Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité, la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, la Loi sur la Société des alcools et la Loi sur les permis d'alcool.

En ce qui a trait à la compétence de la Sûreté, le législateur québécois précise que :

« La Sûreté du Québec, corps de police national, agit sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique et a compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux lois sur l'ensemble du territoire du Québec.

La Sûreté a également compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités sur lequel elle assure des services policiers. » (L.Q., chapitre 12, art. 50).

« La Sûreté du Québec assure un service central de renseignements destiné à aider à la lutte contre le crime et met ce service à la disposition des autres corps de police. » (L.Q., chapitre 12, art. 52).

La Sûreté peut être appelée, dans des conditions bien définies à suppléer, en tout ou en partie, un corps de police municipal. De plus, les services de la Sûreté peuvent, dans les cas et selon les tarifs établis par règlement du gouvernement, être mis à la disposition de toute personne.

Dans le cadre de sa mission, la Sûreté du Québec offre des services policiers nationaux, spécialisés et généraux. Ces trois grandes catégories de services constituent les trois créneaux d'activités de l'organisation.

Les **services nationaux** contribuent à la sécurité des personnes et à l'intégrité des institutions étatiques et couvrent la sécurité des réseaux de transport et de communications, notamment le réseau autoroutier du Québec. Ils permettent l'application cohérente des lois et la gestion concertée de la sécurité publique. De tels services comprennent la liaison canadienne et internationale d'activités policières d'envergure. Ils soutiennent aussi l'ensemble des besoins de la communauté policière en réponse aux phénomènes criminels, en série ou en réseaux interrégionaux, aux désastres, aux désordres sociaux, ou à tout autre événement hors du commun.

Les **services spécialisés** sont offerts pour répondre à des situations particulièrement exigeantes en raison de leur ampleur ou de leur complexité. Ces services nécessitent ainsi une formation technique et professionnelle hautement spécialisée de même que des outils de pointe. L'organisation et la prestation de ces services doivent assurer le maintien de l'expertise et une meilleure gestion des ressources.

Les **services généraux** sont constitués des services de première ligne et de ceux connexes à la protection du territoire. Ces services assurent une disponibilité constante pour la clientèle, un lien privilégié avec les élus (parrainage, Comité de sécurité publique), une réponse adéquate aux besoins exprimés et à ceux constatés (Approche stratégique en résolution de problèmes, prise de plaintes), de même qu'une présence policière continue dans les territoires desservis. De tels services incluent également la réalisation d'enquêtes et le suivi des procédures devant les tribunaux, la mise en œuvre locale de programmes communautaires et de prévention de la criminalité ainsi que la contribution aux banques de renseignements.

Pour accomplir sa mission selon sa compétence, la Sûreté compte 109 postes répartis dans 10 districts.

ORGANISATION

Organigramme

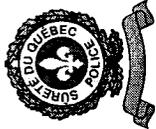
Voir annexe ci-joint

Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2001-2002	Comparatif 2000-2001(1)	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État	-	-		
Cadres supérieurs	26	26		
Cadres intermédiaires	27	27		
Professionnels	168	168		
Techniciens	180	180		
Personnel de bureau	837	835	2	0,2
Agents de la paix	-	-		
Ouvriers	30	30		
Effectif régulier civil autorisé	1 268	1 266	2	0,2
Effectif total civil autorisé	1 478	1 476	2	0,1
EFFECTIFS POLICIERS				
Directeur général	1	1		
Directeurs généraux adjoints	4	5	(1)	(20,0)
Inspecteurs-chefs	22	22		
Inspecteurs	38	38		
Capitaines	84	84		
Sergents	294	294		
Caporaux	437	437		
Agents réguliers et auxiliaires	3 010	2 965	45	1,5
Policiers autorisés	3 890	3 846	44	1,1
GRAND TOTAL *	5 368	5 322	46	0,9

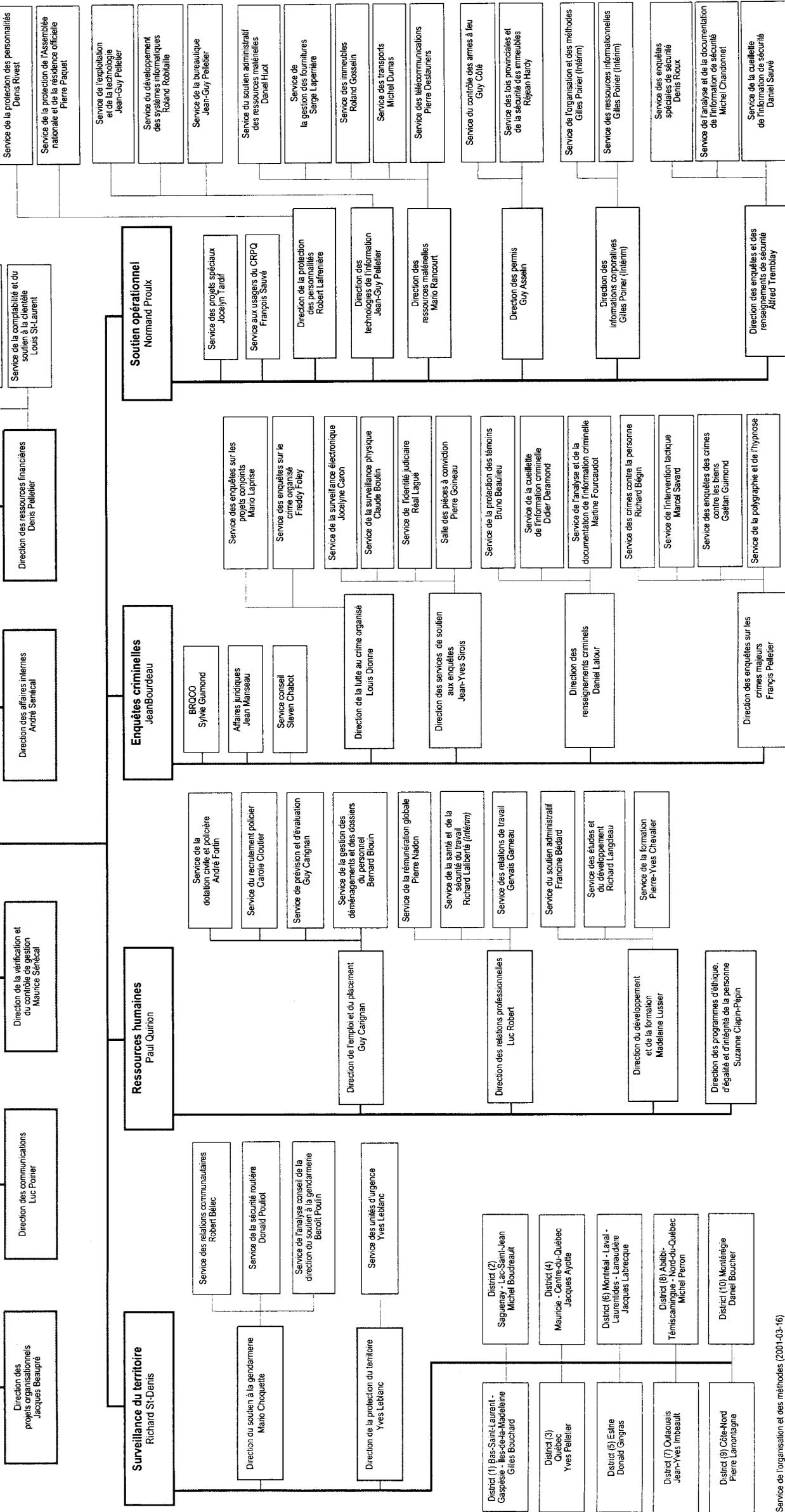
(1) Le comparatif tient compte des modifications survenues en cours d'année

* Le grand total de 5 368 ETC comprend les effectifs autorisés de 2 853 ETC au programme 02 du Livre des crédits ainsi que les effectifs contribuant aux activités du Fonds des services de police au nombre de 2 515 ETC. Il est à noter que les effectifs autorisés de 2 853 ETC au Livre des crédits incluent les effectifs contribuant aux activités du compte à fin déterminée pour l'administration de la Loi sur les armes à feu au nombre de 266 ETC.



DIRECTEUR GÉNÉRAL
Florent Gagné

Cabinet du Directeur général
Laurent Aubut



SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Sureté du Québec</i>			
ÉLÉMENT:	<i>01 Protection de la société, des citoyens et de leurs biens</i>			
	<i>02 Gestion interne et soutien</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Florent Gagné, directeur général</i>			
Supercatégorie	Crédits 2001-2002	Crédits comparatifs 2000-2001	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
<i>Rémunération</i>	183 054,2	154 549,8	28 504,4	18,4
<i>Fonctionnement</i>	87 289,0	63 211,0	24 078,0	38,1
<i>Affectation à un fonds spécial</i>	109 631,1	103 506,1	6 125,0	5,9
<i>Transfert - Support</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	379 974,3	321 266,9	58 707,4	18,3
<i>Immobilisations</i>	23 331,4	14 664,4	8 667,0	59,1
<i>Prêts, placements et avances</i>	10,0	10,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	23 341,4	14 674,4	8 667,0	59,1
<i>Moins: Amortissement</i>	(12 498,1)	(7 177,8)	(5 320,3)	74,1
TOTAL :	390 817,6	328 763,5	62 054,1	18,9
<i>Effectif régulier autorisé</i>	2 655	2 609	46	1,8
<i>Effectif total autorisé</i>	2 853	2 807	46	1,6

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

Rémunération: 28 504,4

. Indexation salariale	13 277,6	
. Plan de renforcement LCO - CT 195339	10 256,5	
. Optimisation de la sécurité - réseau autoroutier CT 195730	5 760,4	
. Réaménagement budgétaire et révision des bases de répartition des dépenses entre la SQ et le Fonds des services de police	(790,1)	
		28 504,4

Fonctionnement: 24 078,0

. Plan de renforcement LCO - CT 195339	13 563,1	
. Optimisation de la sécurité - réseau autoroutier CT 195730	5 826,4	
. Nouvel hélicoptère	2 616,2	
. Réaménagement budgétaire et révision des bases de répartition des dépenses entre la SQ et le Fonds des services de police	2 072,3	
		24 078,0

Affectation à un fonds spécial: 6 125,0

. Indexation salariale	4 993,3	
. Prise en charge de corps policiers municipaux	1 281,6	
. Congés maladie - vacances	900,0	
. Réaménagement budgétaire et révision des bases de répartition des dépenses entre la SQ et le Fonds des services de police	(1 049,9)	
		6 125,0

Immobilisations: 8 667,0

. Plan de renforcement LCO - CT 195339	8 000,0	
. Optimisation de la sécurité - réseau autoroutier CT 195730	667,0	
		8 667,0

Amortissement: (5 320,3)

. Variation des dépenses d'amortissement		(5 320,3)
--	--	------------------

Total des variations budgétaires**62 054,1**

Identification	Titre
Programme	Organismes relevant du ministre
Élément	Régie des alcools, des courses et des jeux
Responsable	M ^e Serge Lafontaine, président

MANDAT

La Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) est instituée en vertu de la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux (L.R.Q., c. R-6.1). Elle est chargée de l'administration de la Loi sur les courses, de la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement*, de la *Loi sur les permis d'alcool*, du chapitre V de la *Loi sur la sécurité dans les sports* et de la section III de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

La Régie surveille également l'application des règlements relatifs aux systèmes de loterie des casinos d'État et aux loteries vidéo, édictés en vertu de la *Loi sur la Société des loteries du Québec*. Enfin, elle fournit au ministre de la Sécurité publique des avis sur toute question concernant les impacts sociaux et les mesures de sécurité que peuvent nécessiter les activités visées par ces lois ou ces règlements et peut tenir des consultations publiques à cette fin.

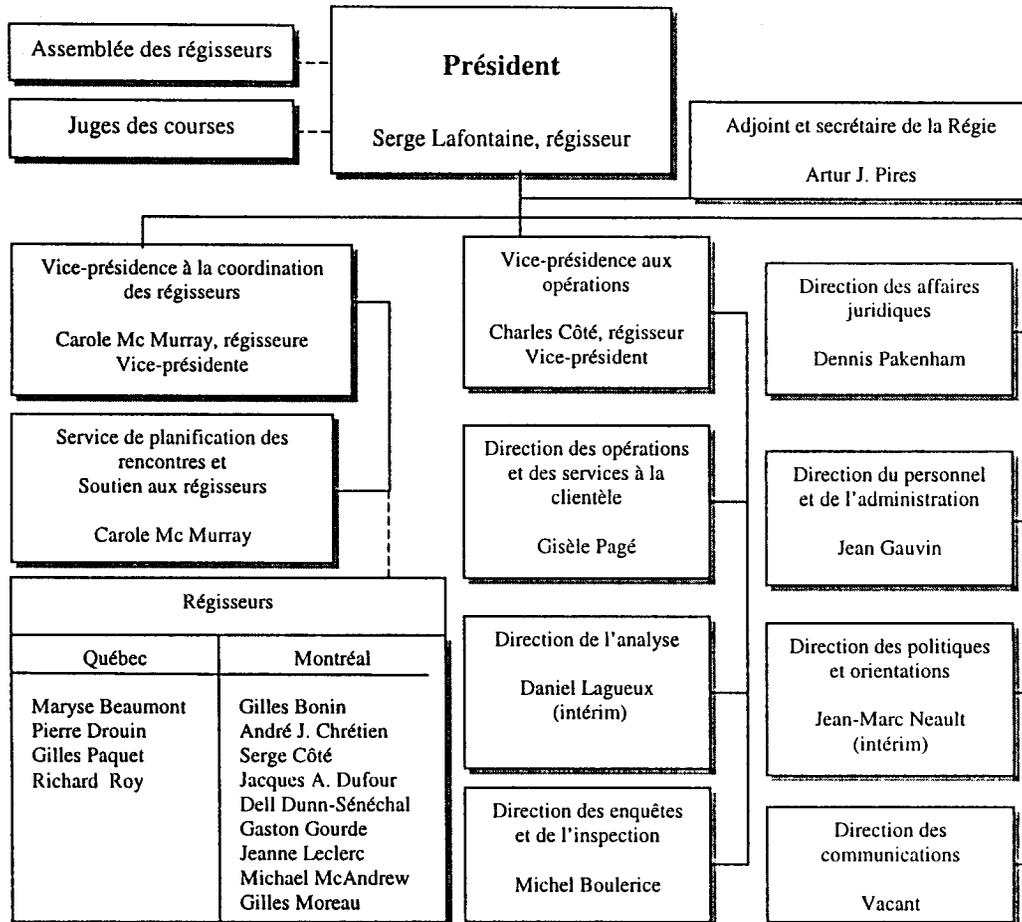
Dans la réalisation de sa mission, la Régie exerce notamment les fonctions suivantes :

- délivrer, suspendre, annuler ou révoquer les permis, licences, autorisations et certificats d'immatriculation ou d'enregistrement prescrits sous le régime des lois dont l'administration lui est confiée, sous réserve du deuxième alinéa de l'article 34 de la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement* (chapitre L-6);
- établir les conditions qui sont rattachées à ces permis, licences et autres autorisations et contrôler leur exploitation;
- régir et surveiller les courses de chevaux, l'élevage et l'entraînement des chevaux de course, l'exploitation des salles de paris sur les courses de chevaux et, si le gouvernement l'autorise, toute autre course;
- régir et surveiller les concours publicitaires, les appareils d'amusement, les loteries vidéo, les casinos d'État et les systèmes de loterie qui y sont exploités ainsi que, si le gouvernement l'autorise, les autres systèmes de loterie qui ne seraient pas exploités par la Société des loteries du Québec;
- veiller à la protection et à la sécurité du public lors des activités régies par la *Loi sur les courses* (chapitre C-72.1) ou la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement*;
 - régir les sports de combat pratiqués par des professionnels, préserver le bon renom de ces sports et veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes qui y participent ou y assistent soient assurées, sous réserve de l'article 46.2.7 de la *Loi sur la sécurité dans les sports* (chapitre S-3.1);
- contrôler la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques ainsi que ceux concernant les activités régies par la *Loi sur les courses* ou la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement*.

ORGANISATION

Québec

Régie des alcools,
des courses et des jeux



15 mars 2001

Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2001-2002	Comparatif 2000-2001	Variation	
			#	%
Président	1	1	-	-
Régisseurs	12	12	-	-
Cadres supérieurs	4	4	-	-
Cadres intermédiaires	3	3	-	-
Professionnels	31	31	-	-
Techniciens	48	48	-	-
Personnel de bureau	63	63	-	-
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	162	162	-	-
Effectif total autorisé	162	170	(8)	(4,7)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Organismes relevant du ministre</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Régie des alcools, des courses et des jeux</i>			
RESPONSABLE:	<i>Me Serge Lafontaine, président</i>			
Supercatégorie	Crédits 2001-2002	Crédits comparatifs 2000-2001	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
<i>Rémunération</i>	8 234,4	8 130,8	103,6	1,3
<i>Fonctionnement</i>	2 839,2	2 926,5	(87,3)	(3,0)
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>	250,7	0,7	250,0	N/A
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	11 324,3	11 058,0	266,3	2,4
<i>Immobilisations</i>	813,8	45,2	768,6	N/A
<i>Prêts, placements et avances</i>	7,7	7,7		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	821,5	52,9	768,6	N/A
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	12 145,8	11 110,9	1 034,9	9,3
<i>Effectif régulier autorisé</i>	162	162		
<i>Effectif total autorisé</i>	162	170	(8)	(4,7)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 1 034,9

. Ajustements du SCT :

. Augmentation salariale

203,2

. Indexation salariale des administrateurs d'État

28,4

. Réforme des bingos -Phase II (investissement)

768,6

1 000,2

. Autre ajustement :

. Réallocation entre programmes

34,7

Total des variations budgétaires

1 034,9

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

Rémunération: 103,6

. Ajustements du SCT :			
. Augmentation salariale		203,2	
. Indexation salariale des administrateurs d'État		28,4	
		<u> </u>	231,6
. Réaménagement entre supercatégories			(128,0)
			<u> </u>
			103,6

Fonctionnement: (87,3)

. Réaménagement entre supercatégories			(87,3)
---------------------------------------	--	--	---------------

Transfert: 250,0

. Autre ajustement :			
. Réallocation entre programmes		34,7	
. Réaménagement entre supercatégories		215,3	
		<u> </u>	250,0

Immobilisations : 768,6

. Ajustement du SCT :			
. Réforme des bingos - Phase II			768,6

Total des variations budgétaires**1 034,9**

Identification	Titre
Programme	Organismes relevant du ministre
Élément	Commission québécoise des libérations conditionnelles
Responsable	Madame Isabelle Demers, présidente

MANDAT

Créée en 1978, avec l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec de la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus et modifiant la Loi sur la probation et sur les établissements de détention* (L.R.Q., c. L-1.1), la Commission québécoise des libérations conditionnelles décide en toute indépendance et impartialité, et avec la participation de la communauté, de la mise en liberté sous condition des personnes détenues dans les établissements provinciaux. Elle contribue à la protection de la société de même qu'à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

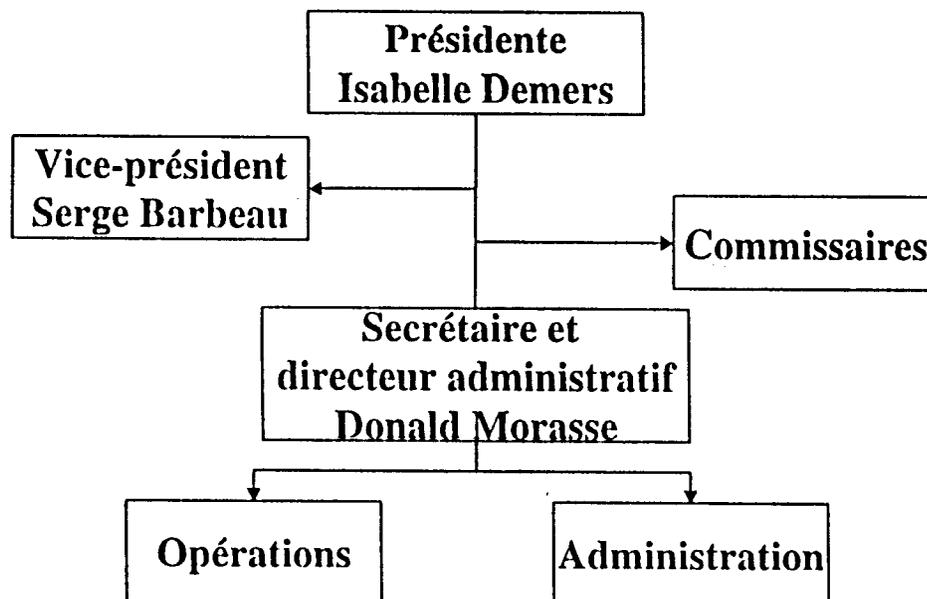
La Commission est un tribunal d'origine législative, dont la compétence a été déléguée par le gouvernement fédéral en vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* C-44.6 (1992, c. 20). Cette compétence est limitée aux sentences de détention de moins de deux ans et d'au moins six mois relatives à une infraction à une loi ou à un statut fédéral. Elle s'exerce généralement à compter du tiers de la peine d'emprisonnement prononcée par le tribunal.

La Commission est composée de 70 membres, soit 9 membres à plein temps, dont une présidente et un vice-président, et 61 membres à temps partiel, désignés sous le vocable « commissaires communautaires », tous nommés par le gouvernement. Les commissaires communautaires proviennent du milieu – de régions déterminées par règlement – et représentent la communauté dans le cadre du processus décisionnel menant à la libération conditionnelle. Ils sont habituellement reconnus pour leur implication sociale. Leur contribution est particulièrement utile lors de l'analyse du projet de sortie de la personne admissible à la libération conditionnelle. Ainsi, leur connaissance du milieu permet notamment une plus juste appréciation des ressources existantes. La présence des commissaires communautaires est importante puisqu'elle favorise une prise de décision éclairée.

La Commission croit au potentiel de changement et d'évolution de la personne contrevenante. Elle croit en outre au respect de cette dernière et de ses représentants de même qu'à un partenariat fort et efficace avec les diverses composantes du système de justice pénale dans le cadre de la réalisation de sa mission.

ORGANISATION

Commission québécoise des libérations conditionnelles



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2001-2002	Comparatif 2000-2001	Variation	
			#	%
Président	1	1	-	-
Commissaires	8	8	-	-
Cadres supérieurs	1	1	-	-
Cadres intermédiaires				
Professionnels	12	9	3	33,3
Techniciens			-	-
Personnel de bureau	10	13	(3)	(23,1)
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	32	32	-	-
Effectif total autorisé	33	33	-	-

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Organismes relevant du ministre</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Commission québécoise des libérations conditionnelles</i>			
RESPONSABLE:	<i>Mme Isabelle Demers, présidente</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2001-2002</i>	<i>Crédits comparatifs 2000-2001</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	1 979,3	1 886,8	92,5	4,9
<i>Fonctionnement</i>	719,3	676,3	43,0	6,4
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
<i>BUDGET DES DÉPENSES</i>	2 698,6	2 563,1	135,5	5,3
<i>Immobilisations</i>	10,4	10,4		
<i>Prêts, placements et avances</i>	1,2	1,2		
<i>BUDGET D'INVESTISSEMENTS</i>	11,6	11,6		
<i>Moins: Amortissement</i>				
<i>TOTAL :</i>	2 710,2	2 574,7	135,5	5,3
<i>Effectif régulier autorisé</i>	32	32		
<i>Effectif total autorisé</i>	33	33		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 135,5

. Ajustements du SCT :

. Augmentation salariale

47,1

. Indexation salariale des administrateurs d'état

45,4

92,5

. Autre ajustement :

. Réallocation entre programmes

43,0

Total des variations budgétaires

135,5

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

Rémunération: 92,5

. Ajustements du SCT :		
. Augmentation salariale	47,1	
. Indexation salariale des administrateurs d'État	45,4	
		92,5

Fonctionnement: 43,0

. Autre ajustement :		
. Réallocation entre programmes		43,0

Total des variations budgétaires**135,5**

Identification	Titre
Programme	Organismes relevant du ministre
Élément	Bureau du coroner
Responsable	Monsieur Serge Turmel, coroner en chef

MANDAT

En vertu de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (L.R.Q., c. R-0.2), le coroner est un officier public qui a compétence à l'égard de tout décès survenu au Québec, de même que sur tout mode de disposition, au Québec, du cadavre de toute personne décédée hors du Québec dans des circonstances obscures ou violentes, ou dont les causes médicales probables du décès sont inconnues.

Certains types de décès doivent lui être obligatoirement signalés:

- décès d'une personne dont l'identité est inconnue;
- décès survenu dans des circonstances obscures ou violentes;
- décès au sujet duquel un médecin ne peut établir la cause probable;
- décès survenu dans un des lieux suivants :

centre de détention et pénitencier, centre d'accueil de la classe des centres de réadaptation au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), famille d'accueil, garderie, poste de police et établissement où des personnes sont admises en cure fermée;

- décès survenu à l'occasion d'un sinistre.

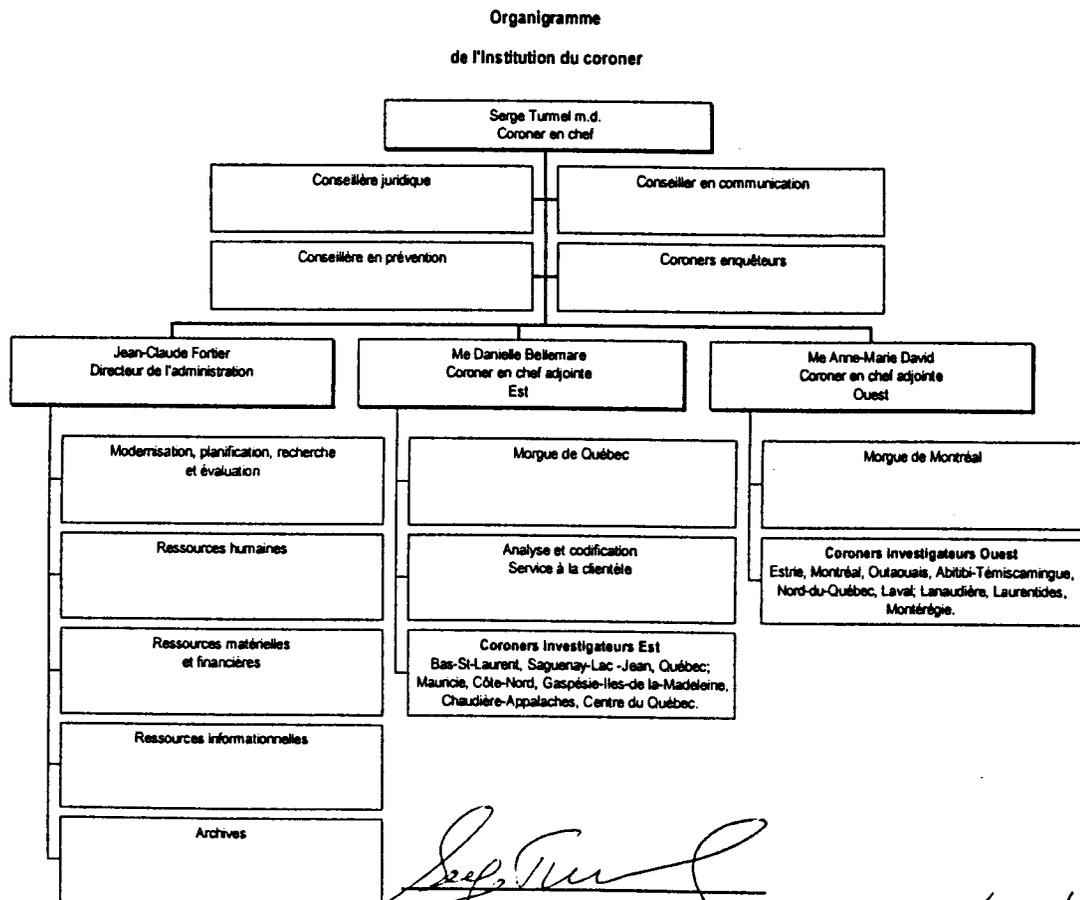
À l'égard de ces décès, le coroner doit établir au moyen d'une investigation et, le cas échéant, au moyen d'une enquête, l'identité de la personne décédée, la date et le lieu du décès, les causes probables du décès, à savoir les maladies, les états morbides, les traumatismes ou les intoxications qui ont causé le décès ou y ont abouti ou contribué ainsi que les circonstances du décès.

À l'occasion d'une investigation ou d'une enquête, le coroner peut aussi faire des recommandations visant une meilleure protection de la vie humaine.

Le coroner exerce son mandat en respectant les droits de toutes les personnes impliquées et fournit aux personnes intéressées et au public les informations qu'ils sont en droit d'exiger.

En somme, la mission du coroner est : « de rechercher les informations pertinentes à la suite des décès obscurs ou violents afin de satisfaire le besoin de savoir, de contribuer à l'étude et à la prévention de ces types de décès, de faciliter la reconnaissance et l'exercice des droits et des recours et d'informer le public ».

ORGANISATION



Serge Turmel
Serge Turmel m.d.
Coroner en chef

Date 26/08/01.

En révision

Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2001-2002	Comparatif 2000-2001	Variation	
			#	%
Coroner en chef	1	1	-	-
Coroners	9	9	-	-
Cadres supérieurs	2	2	-	-
Cadres intermédiaires				
Professionnels	8	8	-	-
Techniciens	6	6	-	-
Personnel de bureau	14	14	-	-
Agents de la paix				
Ouvriers	7	7	-	-
Effectif régulier autorisé	47	47	-	-
Effectif total autorisé	48	48	-	-

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Organismes relevant du ministre</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Bureau du coroner</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Serge Turmel, coroner en chef</i>			
Supercatégorie	Crédits 2001-2002	Crédits comparatifs 2000-2001	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
<i>Rémunération</i>	2 877,7	2 742,1	135,6	4,9
<i>Fonctionnement</i>	1 985,1	1 885,1	100,0	5,3
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	4 862,8	4 627,2	235,6	5,1
<i>Immobilisations</i>	88,4	88,4		
<i>Prêts, placements et avances</i>	3,0	3,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	91,4	91,4		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	4 954,2	4 718,6	235,6	5,0
<i>Effectif régulier autorisé</i>	47	47		
<i>Effectif total autorisé</i>	48	48		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

· Explication de l'écart global de 235,6

· Ajustements du SCT :

· Augmentation salariale	68,5	
· Indexation salariale des administrateurs d'état	54,8	
· Entente de relativité salariale SFPQ/SCT (récurrence 2000-2001)	12,3	
		135,6

· Autre ajustement :

· Réallocation entre programmes		100,0
---------------------------------	--	--------------

Total des variations budgétaires

235,6

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

Rémunération: 135,6

. Ajustements du SCT :		
. Augmentation salariale		68,5
. Indexation salariale des administrateurs d'État		54,8
. Entente de relativité salariale SFPO/SCT (récurrence 2000-2001)		12,3
		<hr/>
		135,6

Fonctionnement: 100,0

. Autre ajustement :		
. Réallocation entre programmes		100,0

Total des variations budgétaires

235,6

Identification	Titre
Programme	Organismes relevant du ministre
Élément	Commissaire à la déontologie policière
Responsable	M. Paul Monty, commissaire

MANDAT

En vertu de la *Loi sur la police* (L.Q., 2000, chapitre 12), le mandat du Commissaire à la déontologie policière est de recevoir et d'examiner toute plainte, formulée par toute personne, relative à la conduite d'un policier ou d'un constable spécial dans l'exercice de ses fonctions et pouvant constituer un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers.

Pour s'acquitter de son mandat, le Commissaire assure les fonctions suivantes, sur la base des pouvoirs attribués par le législateur : examiner les plaintes pour en déterminer la recevabilité, concilier obligatoirement les parties à moins que, pour des motifs d'intérêt public, il décide d'enquêter sur la conduite d'un policier ou d'un constable spécial, rejeter s'il y a lieu la plainte après enquête, citer le policier à comparaître devant le Comité de déontologie policière et enfin, le cas échéant, porter en appel les décisions du Comité.

En outre, dans l'exercice de son mandat, le Commissaire doit notamment :

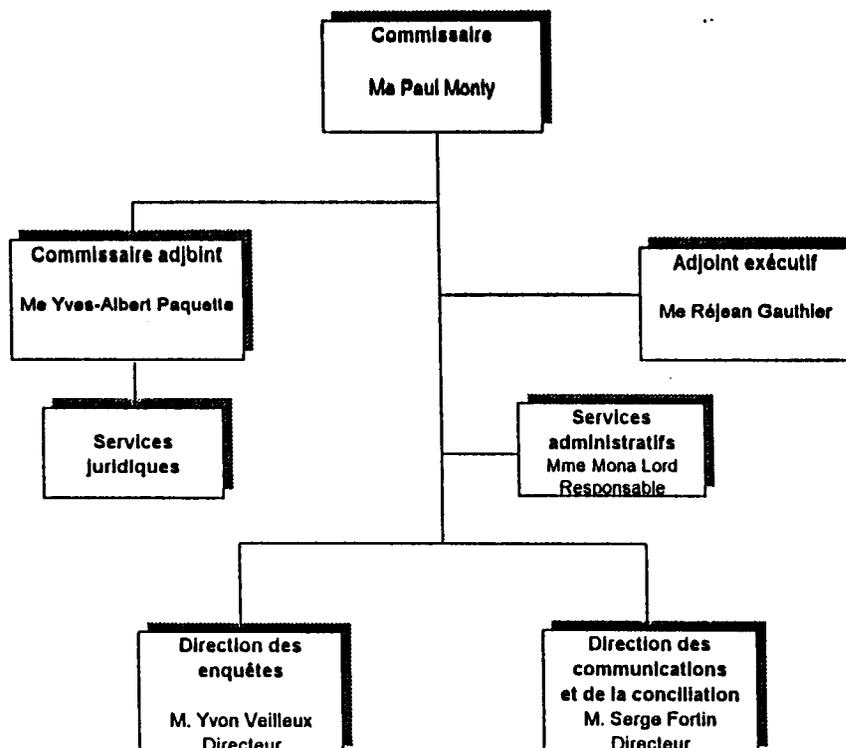
- veiller à l'application et au respect du Code de déontologie des policiers du Québec;
- prêter assistance à toute personne pour la formulation de sa plainte;
- informer le plaignant du processus de traitement des plaintes notamment de la procédure de la conciliation;
- saisir le corps de police approprié pour fins d'enquête criminelle lorsqu'il lui apparaît lors de l'analyse préliminaire de la plainte qu'une infraction criminelle peut avoir été commise;
- aviser par écrit le plaignant, le directeur et les policiers concernés de la réception de la plainte, des décisions prises en cours d'examen de ladite plainte et, s'il y a lieu, du progrès de l'enquête;
- informer le plaignant de son droit de faire réviser une décision refusant de traiter ou d'enquêter sa plainte ou rejetant celle-ci après enquête;
- citer un policier à comparaître lorsque le Comité de déontologie policière accueille la demande de révision d'un plaignant dont la plainte, après enquête, a été rejetée;
- attirer l'attention du ministre ou d'un directeur d'un corps de police sur les questions qu'il juge d'intérêt général en vue de remédier à des situations préjudiciables constatées dans l'exercice de ses fonctions ou prévenir leur répétition;
- exercer les autres fonctions que lui confie le ministre, notamment, lorsqu'il lui demande de tenir une enquête sur la conduite d'un policier pouvant constituer un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers du Québec.

Enfin, le Commissaire peut :

- communiquer au policier dont la conduite a fait l'objet d'une plainte des observations de nature à améliorer sa conduite professionnelle et à prévenir la violation du Code de déontologie des policiers du Québec;
- recommander au directeur d'un corps de police de soumettre un policier à une évaluation médicale ou à un stage de perfectionnement dans une institution de formation policière. Il peut également souligner à ce directeur la bonne conduite du policier comme il peut lui soumettre toute recommandation qu'il juge utile à l'application du Code de déontologie des policiers du Québec;
- transmettre, s'il y a lieu, le dossier au Procureur général, après enquête.

ORGANISATION

COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2001-2002	Comparatif 2000-2001	Variation	
			#	%
Commissaire	1	1	-	-
Membre	1	1	-	-
Cadres supérieurs	2	2	-	-
Cadres intermédiaires				
Professionnels	25	26	(1)	(3,8)
Techniciens	2	2	-	-
Personnel de bureau	11	11	-	-
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	42	43	(1)	(2,3)
Effectif total autorisé	42	43	(1)	(2,3)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Organismes relevant du ministre</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Commissaire à la déontologie policière</i>			
RESPONSABLE:	<i>M. Paul Monty, commissaire</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2001-20022</i>	<i>Crédits comparatifs 2000-2001</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	2 376,6	2 308,8	67,8	2,9
<i>Fonctionnement</i>	440,6	440,6		
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
<i>BUDGET DES DÉPENSES</i>	2 817,2	2 749,4	67,8	2,5
<i>Immobilisations</i>	12,0	12,0		
<i>Prêts, placements et avances</i>	1,0	1,0		
<i>BUDGET D'INVESTISSEMENTS</i>	13,0	13,0		
<i>Moins: Amortissement</i>				
<i>TOTAL :</i>	2 830,2	2 762,4	67,8	2,5
<i>Effectif régulier autorisé</i>	42	43	(1)	(2,3)
<i>Effectif total autorisé</i>	42	43	(1)	(2,3)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 67,8		
. Ajustements du SCT :		
. Augmentation salariale	57,7	
. Indexation salariale des administrateurs d'État	10,1	
	<hr/>	67,8
Total des variations budgétaires		<hr/> 67,8

Identification	Titre
Programme	Organismes relevant du ministre
Élément	Comité de déontologie policière
Responsable	M ^e Suzanne Levesque, présidente

MANDAT

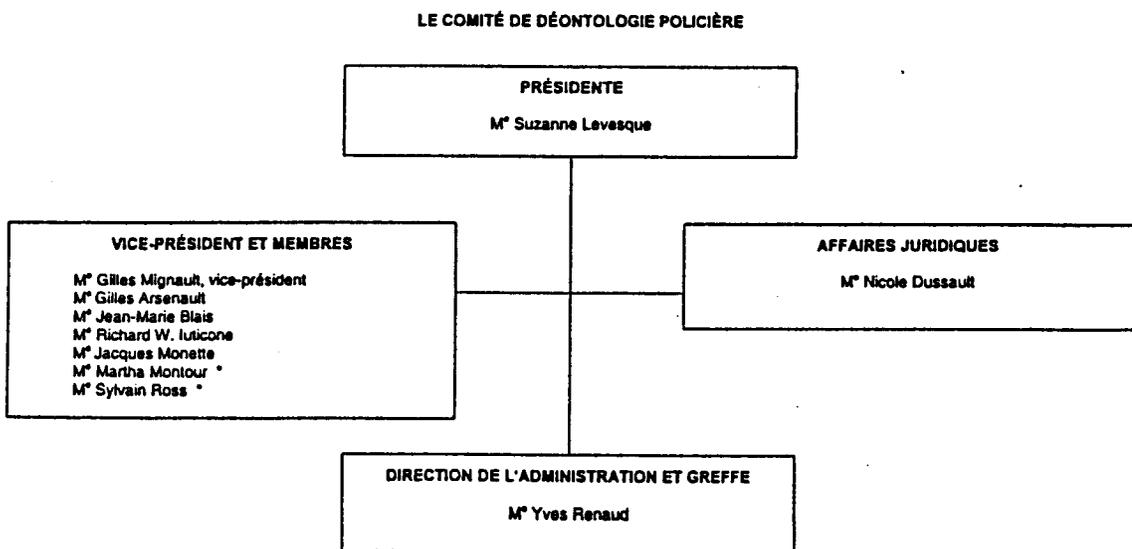
La *Loi sur la police* (L.Q., 2000, chapitre 12), institue le Comité de déontologie policière, prévoit sa compétence, ses pouvoirs et devoirs ainsi que son organisation.

Le Comité de déontologie policière est un tribunal administratif spécialisé qui a pour compétence exclusive de :

- réviser les décisions du Commissaire à la déontologie policière rejetant une plainte après enquête;
- connaître et disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière contre un policier;
- imposer une sanction au policier reconnu coupable d'un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers du Québec.

Dans l'exercice de sa compétence, le Comité tient une audience publique et rend une décision écrite et motivée.

ORGANISATION



* Membres à temps partiel

Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	2001-2002	Comparatif 2000-2001	Variation	
			#	%
Président	1	1	-	-
Membres	7	7		
Cadres supérieurs				
Cadres intermédiaires				
Professionnels	2	2	-	-
Techniciens	2	2	-	-
Personnel de bureau	9	9	-	-
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	21	21	-	-
Effectif total autorisé	21	21	-	-

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Organismes relevant du ministre</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Comité de déontologie policière</i>			
RESPONSABLE:	<i>Me Suzanne Levesque, présidente</i>			
<i>Supercatégorie</i>	<i>Crédits 2001-2002</i>	<i>Crédits comparatifs 2000-2001</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>	
			<i>k\$</i>	<i>%</i>
<i>Rémunération</i>	1 216,3	1 121,3	95,0	8,5
<i>Fonctionnement</i>	608,0	641,6	(33,6)	(5,2)
<i>Affectation à un fonds spécial</i>				
<i>Transfert</i>				
<i>Provision pour créances douteuses</i>				
BUDGET DES DÉPENSES	1 824,3	1 762,9	61,4	3,5
<i>Immobilisations</i>	6,8	6,8		
<i>Prêts, placements et avances</i>	4,0	4,0		
BUDGET D'INVESTISSEMENTS	10,8	10,8		
<i>Moins: Amortissement</i>				
TOTAL :	1 835,1	1 773,7	61,4	3,5
<i>Effectif régulier autorisé</i>	21	21		
<i>Effectif total autorisé</i>	21	21		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de 61,4

. Ajustements du SCT :

. Augmentation salariale

28,0

. Indexation salariale des administrateurs d'État

33,4

61,4

Total des variations budgétaires

61,4

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES(en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégories

Rémunération: 95,0

. Ajustements du SCT :

. Augmentation salariale 28,0

. Indexation des administrateurs d'État 33,4

61,4

. Réaménagement entre supercatégories 33,6

95,0**Fonctionnement: (33,6)**

. Réaménagement entre supercatégories

(33,6)

Total des variations budgétaires

61,4